



# COMMUNE D'HAUTELUCE

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2017

### CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation 16 février 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice 14

Nombre de conseillers municipaux présents 12

### PRESENCES AU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents** : Mesdames Victoire BRAISAZ, Mireille GIORIA, Evelyne PROVINSIAL, Josiane TERCINET

Messieurs : Jérôme BEJUIS, Bernard BRAGHINI, Guy BRAISAZ, Jean-Paul BRAISAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET-JANIN, Bertrand JOGUET-RECORDON, Léopold PICHOL-THIEVEND,

**Excusés et représentés** : Jean-Luc COMBAZ représenté par Bertrand JOGUET-RECORDON, Frédéric BOULANGER représenté par Xavier DESMARETS

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.

Monsieur Jean-Paul BRAISAZ a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptés..

*Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 30*

**Le compte rendu et les délibérations afférentes à la séance du 26 janvier 2017 sont approuvés à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR :**

**Madame le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant : rapport de l'eau 2015**

#### **Ordre du jour n° 1 – Association « les Amis du patrimoine d'Hauteluze »**

Madame le Maire et le Conseil municipal accueillent les représentants de l'Association « les amis du Patrimoine d'Hauteluze » pour une présentation de leurs projets.

La création de cette association s'est imposée afin de pouvoir collecter des fonds pour la rénovation du patrimoine de la commune et en particulier de la chapelle de Saint Sauveur. Il s'agit d'une association d'intérêt général qui permettra aux donateurs d'obtenir une déduction fiscale.

Les statuts sont déposés en Préfecture et le bureau est créé. L'association est ouverte à tout le monde.

Madame le Maire précise que c'est la commune l'unique maître d'ouvrage des travaux. Avant toute programmation de restauration, elle fera réaliser un diagnostic par les services compétents. Elle souhaite que le conseil pastoral de la paroisse Saint Roch soit associé à ce projet.

#### **Ordre du jour n° 2- GROUPEMENT de COMMANDES DEPARTEMENTAL du SDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 3 SEPTEMBRE 2015, le conseil municipal approuvait l'adhésion de la Commune de HAUTELUCE au groupement de commande pour la fourniture d'électricité coordonné par le SDES.

Le SDES par délibération en date du 21 décembre 2016 autorisait le lancement d'une nouvelle consultation pour la fourniture d'électricité intégrant les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa,

**Le Conseil Municipal :**

- 1) **Décide le renouvellement de l'adhésion et souhaite que l'ensemble de ses points de livraison en électricité soit intégré aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA.**
- 2) **Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;**

### **Ordre du jour n° 3 – ADHESION AU CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement°**

Madame le Maire rappelle les missions du C.A.U.E. de la Savoie et présente les avantages de l'adhésion qui permet :

- De bénéficier de conseils personnalisés
- De solliciter un accompagnement spécifique
- D'être assisté d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'œuvre
- De mener des actions pédagogiques de sensibilisation et d'animation
- D'accéder aux documentations et photothèque
- D'être destinataire des publications
- D'être informé des journées de sensibilisation et de formation et invité aux manifestations

**Le Conseil Municipal :**

- 1) **DECIDE d'adhérer à cet organisme qui a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement en Savoie**
- 2) **DECIDE de verser la cotisation d'un montant de 80 €**
- 3) **Autorise Madame le Maire à signer les pièces afférentes**

### **Ordre du jour n° 4 - ADHESION AU PROGRAMME « VILLES ET VILLAGES AMIS DES EQUIPES DE FRANCE »**

La commune a été destinataire d'une proposition d'adhésion afin de soutenir les équipes de France de ski.

Compte tenu du montant de la cotisation annuelle et de la possibilité également d'adhérer au niveau de la station, Le conseil municipal souhaite prendre le temps de la réflexion et remettre ce point à l'ordre du jour d'un prochain CM.

Le sujet sera également débattu au conseil syndical du SIVOM des Saisies

### **Ordre du jour n° 5 – COMMISSAIRES CIID**

Afin de mettre en place la Commission Intercommunale des Impôts Directs au sein d'ARLYSERE, la commune doit proposer des personnes susceptibles de faire partie de cette commission. Les personnes seront désignées par tirage au sort.

Les élus présents se portent volontaires pour participer à cette commission soit :

Mesdames Mireille GIORIA, Evelyne PROVINSIAL, Josiane TERCINET  
Messieurs Jérôme BEJUIS, Bernard BRAGHINI, Guy BRAISAZ, Jean-Paul BRAISAZ, Xavier DESMARETS,  
Léon GROSSET-JANIN, Bertrand JOGUET-RECORDON, Léopold PICHOL-THIEVEND

### **Ordre du jour n° 6 – DROITS DE PREEMPTION URBAIN**

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, plusieurs ventes de biens sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur son intention d'aliénation.

**Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes :**

Parcelles C 507-508-510-2970-1022	Bâti sur terrain propre
Parcelle C 1021	Bâti sur terrain propre
Parcelle AE 30	Locaux commerciaux
Parcelles AE 39-69-70-71	Bâti sur terrain propre
Parcelles D 1674-1675-1676-1678	Bâti sur terrain propre

### **Ordre du jour n° 7 – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée délibérante que les cadres d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, adjoints techniques territoriaux, adjoints d'animation territoriaux, agents sociaux territoriaux, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ont été modifiés par le décret n° 2016-1372 du 12 Octobre 2016.

Les fonctionnaires territoriaux, titulaires et stagiaires, membres de ces cadres d'emplois sont reclassés de droit, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017 dans le nouveau cadre d'emplois des adjoints administratifs, adjoints techniques, adjoints d'animation, agents sociaux, agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, sur la base des dispositions dudit décret.

Elle propose donc à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité, pour le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la commune à la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2017**

### **Ordre du jour n° 9 – APPROBATION RAPPORT DE L'EAU 2015**

Le rapport annuel a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers, relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable.

Après avoir pris connaissance du rapport

Il est soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée.

Après avoir examiné l'évolution des tarifs de l'eau 2012-2013-2014-2015 et les différents comparatifs,

**Les Conseillers présents représentés au nombre de 14 approuvent à l'unanimité le présent rapport.**

- **FOND DE CONCOURS CABINET MEDICAL DES SAISIES**

La communauté de commune du Beaufortain par délibération du 19 décembre 2016 a attribué un fond de concours à la commune de Hauteluce au titre du fonctionnement du cabinet médical provisoire des Saisies, pour un montant de 18 528.57 € par an,

Considérant que le SIVOM des Saisies assume la charge financière du fonctionnement de ce cabinet médical provisoire, **Le Conseil municipal, après en avoir DELIBERE, décide** de reverser le fond de concours au SIVOM des Saisies à hauteur de 18 528.57 €.

- **ETUDE D'UN PLAN DE DEVELOPPEMENT ET DU POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE LA COMMUNE**

Suite à une rencontre avec les socio professionnels notre municipalité devait s'assurer d'identifier clairement ses besoins et ses priorités. La réalisation d'un plan de positionnement et de développement stratégique a été retenue afin de définir une structure d'action efficace et une marche à suivre. Mme le Maire propose de consulter plusieurs bureaux afin de lancer l'étude correspondante à ces objectifs

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte le lancement de l'étude et son inscription au budget**

- **SIGNALETIQUE**

Suite à un différend avec un photographe, nous sommes dans l'obligation de modifier les panneaux situés aux entrées de la commune. Une réflexion sera menée afin d'indiquer au mieux les atouts du village et de rendre attrayant l'arrivée à Hauteluce avec si possible l'abattage d'arbres pour dégager la vue sur le Mont-Blanc.

**Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.**

- **POSITIONNEMENT DE NOTRE COMMUNE SUR LA PROPOSITION DE PARTICIPER A UNE ETUDE SUR LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE (VILLARD SUR DORON ET BEAUFORT SUR DORON)**

Suite à la proposition des communes de Villard sur Doron et Beaufort sur Doron pour l'étude de faisabilité d'une commune nouvelle, **le conseil municipal se prononce défavorablement** et se positionne davantage pour une mutualisation des moyens.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Les planches du Pont de la Portettaz doivent être remplacées rapidement

Une descente aux flambeaux est prévue le 5 mars sous réserve d'un enneigement suffisant.

La commission sécurité sera convoquée afin de travailler sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

La prochaine commission urbanisme est fixée au 08/03/2017 à 18 h

**Le Conseil Municipal n'ayant plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.**

**La PROCHAINE REUNION du CONSEIL MUNICIPAL est fixée au lundi 10 avril 2017 à 19 heures**

**ETAT des PRESENCES ET**

**SIGNATURES**

				des PRESENTS et des PORTEURS de POUVOIRS	
NOMS	PRENOMS	Fonction	Présents/absents/pouvoirs	Pour présence à la séance du 22 février 2017	
GIORIA	MIREILLE		Présente		
BEJUIS	JEROME		Présent		
BOULANGER	FREDERIC		Absent pouvoir à Desmarets Xavier		
BRAGHINI	BERNARD		Présent		
BRAISAZ	GUY		Présent		
BRAISAZ	JEAN-PAUL		Présent		
BRAISAZ	VICTOIRE		Présente		
COMBAZ	JEAN-LUC		Absent pouvoir à JOGUET-RECORDON Bertrand		
DESMARETS	XAVIER		Présent		
GROSSET-JANIN	LEON		Présent		
JOGUET-RECORDON	BERTRAND		Présent		
PICHOL-THIEVEND	LEOPOLD		Présent		
PROVINSIAL	EVELYNE		Présente		
TERCINET DUC	JOSIANE		Présente		